



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000595

Séance du mardi 21 octobre 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU (jusqu'au rapport 0.2) puis de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS (à partir du rapport 1.1.1) **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN) **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.7) **Besançon :** Hayatte AKODAD (à partir du rapport 1.1.7), Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Catherine BALLOT, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.7 et jusqu'au rapport 4.5), Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.7), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 0.3), Catherine GELIN, Didier GENDRAUD (à partir du rapport 0.3), Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Christophe LIME (à partir du rapport 0.3), Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.7), Annie MENETRIER (à partir du rapport 1.1.7), Carine MICHEL, Franck MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 1.1.10), Jean ROSSELOT (à partir du rapport 0.3), Jean-Claude ROY (à partir du rapport 0.3), Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 3.7), Marie-Noëlle SCHOELLER, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY, Auguste KOELLER **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY **Busy :** Philippe SIMONIN (à partir du rapport 0.3) **Chaleze :** Christophe CURTY **Chalezeule :** Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.7) (représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT à partir du rapport 1.1.8) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI (jusqu'au rapport 4.5), Gilbert GAVIGNET (jusqu'au rapport 4.5) **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole Valentin :** André BAVEREL (à partir du rapport 0.3), Yves GUYEN **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Jean SIMONDON **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD (jusqu'au rapport 4.3) **La Vèze :** Jacques CURTY (jusqu'au rapport 1.2.3) **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX à partir du rapport 0.3) **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU (représenté par Séverine MONLLOR) **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (jusqu'au rapport 2.8) **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 1.1.10), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 8.1) **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claude OYTANA **Pirey :** Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, M. Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILLIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Vaire Arcier :** Patrick RACINE (jusqu'au rapport 2.8) **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1) **Vorges les Pins :** Charles BATISTE (représenté par Patrick VERDIER)

Etaient absents : **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Besançon :** Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Cyril DEVESA, Fanny GERDIL, Abdel GHEZALI, Lazhar HAKKAR, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Jacques MARIOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon le Duc :** Philippe GUILLAUME **Larnod :** Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Torpes :** Bernard LAURENT

Secrétaire de séance : Nicolas GUILLEMET

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI, G. VERRO, F. BRANGET, C. DEVESA, A. GHEZALI, L. HAKKAR, J.-S. LEUBA, D. POISSENOT (à partir du rapport 1.1.11), B. RONZI, J. SCHIRRER (à partir du rapport 3.8)

Mandataires : Y. GUYEN, A. BAVEREL, J. ROSSELOT, N. GUILLEMET, F. ALLEMANN, N. WEINMAN, N. BODIN, V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.11), F. FELLMANN, M.-N. SCHOELLER (à partir du rapport 3.8)

Objet : Ajustements techniques

Ajustements techniques

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

| Inscription budgétaire | |
|------------------------|------------------------------------|
| BP 2008 | Montant BP 2008 : |
| Imputation : | Montant de l'opération : 122 655 € |
| | Solde après cette opération : |

Résumé :

Suite à différentes procédures de recrutement, plusieurs ajustements techniques sont nécessaires. Tout d'abord, il convient de transformer un poste d'attaché (catégorie A) en poste d'administrateur (catégorie A) et de créer le régime indemnitaire correspondant. De plus, afin de permettre le recrutement d'un agent non titulaire, il est nécessaire de définir les conditions de son contrat. Enfin, en l'absence de candidat statutaire relevant du grade de Professeur d'enseignement artistique, la candidature d'un agent titulaire Assistant d'enseignement artistique a été retenue. Il est par suite nécessaire de transformer le poste de Professeur (catégorie A) en poste d'Assistant (catégorie B).

Par ailleurs, afin de permettre le développement d'une mission de valorisation de la matière organique au sein du SYBERT, il est proposé de créer un poste de technicien territorial (catégorie B) ou, le cas échéant, d'ingénieur territorial (catégorie A).

En outre, afin de permettre la nomination de deux agents suite à leur réussite à des concours, il est proposé de transformer leurs postes d'adjoint technique 1^{ère} classe en contrôleur territorial de travaux pour l'un et d'adjoint technique de 2^{ème} classe en adjoint technique de 1^{ère} classe pour l'autre.

I. Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

A/ Poste de Directeur des Finances et du Budget (catégorie A)

- Transformation de poste :

Suite à la vacance du poste de Directeur des Finances liée à la mobilité interne du titulaire de cette fonction, une procédure de recrutement a été lancée. Un jury a eu lieu le 10 juin dernier. A l'issue des entretiens, il a été décidé de retenir la candidature d'un agent statutaire élève-administrateur. Toutefois, afin de pouvoir procéder à son recrutement, il convient de transformer le poste d'attaché territorial (catégorie A) en poste d'administrateur (catégorie A).

- Création de régime indemnitaire :

Il est nécessaire de créer le régime indemnitaire afférent pour le grade d'administrateur (niveau 2), ce dernier n'existant pas à la CAGB. Il est proposé de définir le régime indemnitaire applicable au grade d'administrateur comme suit :

| | IFTS | Prime de rendement |
|----------------|----------|--------------------|
| Administrateur | Maxi 2.5 | 18% |

Par ailleurs, l'agent bénéficiera de l'ensemble des dispositions prévues par la délibération du District en date du 15 octobre 1994 et celle du Conseil communautaire en date du 25 mars 2005.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le pourvoi du poste vacant d'administrateur,
- la suppression en parallèle d'un poste d'attaché territorial (catégorie A),
- la création du régime indemnitaire afférent au grade d'administrateur territorial.

B/ Poste de Professeur de Violoncelle (catégorie A)

En l'absence de candidats statutaires relevant du cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique, un agent titulaire du grade d'assistant d'enseignement artistique a été retenu à l'issue du processus de recrutement. Aussi, il convient de transformer le poste de professeur d'enseignement artistique (catégorie A) en poste d'assistant d'enseignement artistique (catégorie B) afin de permettre son recrutement.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la :

- **création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique (catégorie B),**
- **suppression en parallèle d'un poste de professeur d'enseignement artistique (catégorie A).**

C/ Création d'un poste de Technicien chargé de la valorisation de la matière organique (catégorie B, ou A le cas échéant, filière technique) pour le SYBERT

Dans le cadre de ses compétences, le SYBERT assure le traitement des déchets en ayant recours à différentes filières de valorisation et/ou d'élimination (recyclage, compostage, incinération, enfouissement) pour les déchets déposés par les usagers dans les déchetteries, ou collectés par les Communautés d'Agglomération ou de Communes qui constituent le SYBERT.

Il s'avère nécessaire de développer les filières de valorisation de la matière organique, qui représente une part importante du contenu des déchets résiduels traités actuellement à l'usine d'incinération :

- une décision de principe de réaliser une unité de méthanisation a été prise par le Comité Syndical du SYBERT, à l'issue de la concertation sur la gestion des déchets menée à l'automne 2006,
- cette volonté de développer la valorisation de la matière organique s'est trouvée depuis confortée par les orientations du « Grenelle de l'Environnement ».

Cette mission devra également considérer les différents moyens d'extraire la fraction organique des déchets résiduels.

Dans ce contexte, il s'avère nécessaire d'étoffer l'équipe travaillant pour le SYBERT, pour que les services puissent disposer d'un chargé de compétence « méthanisation » qui travaille sur cette nouvelle thématique :

- profil envisagé : technicien territorial, ou à défaut ingénieur,
- le dossier, en cours d'examen par les instances du SYBERT, sera soumis au vote du Comité Syndical du SYBERT le 30 septembre prochain,
- le projet de budget 2009 tiendra compte du renforcement de l'équipe par ce chargé de compétence « méthanisation »,
- l'annonce pourrait être ainsi publiée au mois d'octobre 2008 : les procédures de recrutement pourront intervenir à l'automne, avec une arrivée effective de la personne qui sera recrutée début 2009.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création d'un poste de technicien supérieur territorial (catégorie B), ou d'ingénieur territorial (catégorie A).

II. Ajustements techniques suite à la réussite de deux agents à des concours

A/ Réussite d'un agent au concours de contrôleur territorial (catégorie B)

Un agent de la CAGB, actuellement adjoint technique de 1^{ère} classe (catégorie C) a été admis au concours de contrôleur territorial de travaux (catégorie B) et inscrit sur la liste d'aptitude correspondante. Cet agent assure des fonctions de dessinateur au sein du Service du Plan.

Au vu de l'évolution des missions du secteur et de la valeur professionnelle de cet agent, il est proposé de le nommer au grade de contrôleur territorial de travaux.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la :

- **nomination d'un agent au grade de contrôleur territorial de travaux suite à sa réussite au concours d'accès afférent,**
- **transformation du poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe (catégorie C) en poste de contrôleur territorial de travaux (catégorie B).**

B/ Réussite d'un agent au concours d'adjoint technique de 1^{ère} classe (catégorie C)

Un agent de la CAGB, actuellement adjoint technique de 2^{ème} classe (catégorie C) a été admis au concours d'adjoint technique de 1^{ère} classe (catégorie C) et inscrit sur la liste d'aptitude correspondante. Cet agent assure des fonctions de ripeur au sein de la Direction de la Gestion des Déchets. Au vu de la valeur professionnelle de cet agent, il est proposé de le nommer au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la :

- **nomination d'un agent au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe suite à sa réussite au concours d'accès afférent,**
- **transformation du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe (catégorie C) en poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe (catégorie C).**

III. Ajustement technique aides sociales locales

Au même titre que les autres citoyens, les agents relevant de la Fonction Publique bénéficient de l'ensemble des prestations familiales légales. Complétant ces dispositions légales, les collectivités et établissements publics peuvent mener une action sociale spécifique en faveur des agents, l'un des volets de cette action étant constitué par l'ensemble des prestations d'action sociale accordées aux agents pour les aider à faire face à diverses situations.

Dans ce cadre, il est proposé d'accompagner les agents de notre établissement parents d'enfants handicapés. L'allocation aux parents d'enfants handicapés âgés de moins de 20 ans serait versée dans le respect des règles définies au niveau national par la circulaire n° 1931 du 15 juin 1998 relative aux prestations d'action sociale à réglementation commune. Les bénéficiaires de cette allocation sont les agents titulaires et stagiaires ainsi que les agents non titulaires de droit public, sous réserve de certaines conditions particulières. Les droits sont ouverts à la date de demande de l'intéressé et sous réserve que cette demande entre dans le champ d'application de la décision de l'organe délibérant.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la mise en place de cette allocation.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 125

Contre : 0

Abstention : 0

